

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 12 novembre 1951.-

N° 3016 /FIN.

OBJET:

Transaction.-

ASTRIDA



2179

M

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n° 4136/FIN.IV du 25/9/51, j'ai
l'honneur de vous transmettre la transaction à charge du nommé
Sengoga, portant les indications du paiement de l'impôt et de l'amende

Quant à la transaction à charge du nommé Oleko, je vous
la retourne, il était seulement de passage à Astrida et réside à Kindu

La transaction à charge de Muhizi a été transmise à
Muhinga, l'intéressé réside là.

Le Comptable Territorial, 920
E. LENOIR,

A Monsieur le Chef du Service des Finances
à

USUMBURA .-

g